



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse



Secrétariat régional « Grand Nord »

Adresse : 21 rue Sully – Espace 35, 80000 AMIENS

Mél : snpespjjsugrandnord@gmail.com

Fédération Syndicale Unitaire

Grand-Nord : la DIR participe à la liquidation de la PJJ !

Toutes et tous en grève le 5 décembre

Le 15 novembre 2019, le SNPES-PJJ/FSU Grand-Nord a rencontré le Directeur inter-régional en audience syndicale. Nous avons abordé la situation particulière de certains services rencontrant de fortes difficultés, et nous avons balayé les sujets qui préoccupent les agents aujourd'hui : l'abrogation de l'ordonnance de 45, le Code de Justice Pénale des Mineurs, le salaire au mérite et la mise en concurrence des agents (CIA), la fin des CAP et des mobilités au barème, sans oublier les questions statutaires (RUEs...), la gestion RH des personnels et l'incompétence de l'administration (annulation de l'examen professionnel d'éducateur principal par exemple).

Sur tous ces sujets, nous n'avons pu que faire le constat du fossé qui sépare désormais, et sans doute de manière irrémédiable, la DIR Grand-Nord et les équipes éducatives sur le terrain. Niant les évidences sur les dysfonctionnements de certains services, l'administration semble s'enfermer dans sa tour d'ivoire.

Pour le reste, **la DIR a visiblement fait le choix de jouer les bons élèves, et de mettre en œuvre sans vergogne, voire avec zèle, toutes les orientations dramatiques de la PJJ et du Ministère de la Justice.**

Code de Justice Pénale des Mineurs : la DIR Grand-Nord au garde-à-vous !

Alors même que le gouvernement a signé l'abrogation programmée de l'ordonnance de 45 sans aucun débat parlementaire, le Code de justice pénale des mineurs doit s'appliquer à l'automne 2020. Sous prétexte d'accélérer les procédures, ce qui supposerait d'abord des moyens supplémentaires dans les tribunaux, le CJPM va surtout rétrécir le temps éducatif, qui deviendra une « mise à l'épreuve éducative ».

Dans la lignée des politiques répressives qu'elle n'abroge nullement, cette casse de la justice des mineurs vient **consacrer la primauté du probatoire sur l'éducatif**, et reléguer la prise en compte de la personnalité et du parcours du mineur en arrière-plan, loin derrière l'objectif comportementaliste du redressement des jeunes !

Méprisant les professionnels impliqués dans la justice des mineurs, ceux de la PJJ comme les magistrats et les avocats, le gouvernement préfère l'affichage. Alors que le système CEF est à bout de souffle, la création de 20 nouveaux centres fermés vient illustrer avec cynisme **les priorités actuelles : enfermer avant d'éduquer.**

Si les professionnels de la PJJ ont pris l'habitude, ces dernières années, de voir leurs missions attaquées, c'est cette fois la mise à mort de toute une philosophie progressiste, issue du CNR, qui est actée.

Et pendant ce temps, à la DIR Grand-Nord, on n'a rien à dire sur le fond, simplement qu'il va falloir accompagner les personnels pour s'approprier les nouvelles pratiques... Mais que l'on ne s'inquiète pas, le DIR est persuadé que, en fin de compte, cette réforme se fera dans l'intérêt des mineurs et des familles !

CIA et salaire au mérite : et si on finissait de casser les collectifs de travail ?

Depuis de nombreuses années, le SNPES-PJJ/FSU dénonce les attaques récurrentes contre les collectifs de travail, les espaces d'élaboration commune, l'autonomie pédagogique des équipes. Attaques qui se doublaient d'une hiérarchisation renforcée de la PJJ, devenue le royaume des petits pouvoirs locaux et de la mise au pas des agents.

Comme si ces politiques managériales libérales ne suffisaient pas, il fallait bien finir de **monter les agents les uns contre les autres pour qu'ils s'en prennent à leurs collègues plutôt qu'à leur hiérarchie et à l'administration.**

La mise en œuvre précipitée du CIA, qui instaure une prime annuelle au mérite basée sur les CREP, arrive à point nommé : ne comptez pas trop en bénéficier à l'avenir si vous vous montrez réfractaires aux changements annoncés à la PJJ.

Et alors même que, **dans certaines DIR, des DT ont fait le choix de répartir les enveloppes de manière égale entre toutes et tous**, la DIR Grand-Nord applique à la lettre les consignes : **seuls les plus « méritants » percevront cette prime**, sur la base des CREP 2018 (celles et ceux évalués très bon et excellents, voire les « excellents plus » qui se montrent particulièrement dévoués à leur administration...).

La DIR reconnaît tout juste, qu'à l'avenir, un travail sur l'objectivation des CREP sera nécessaire. Mais là n'est pas la question : en donnant aux cadres le pouvoir d'influer sur la paie des agents, on ouvre de fait la boîte de pandore des **arrangements entre amis, des abus de pouvoir, de l'arbitraire et de la mise en concurrence des professionnels.**

Cette logique folle d'ubérisation de la fonction publique n'a qu'un seul but : casser les résistances et favoriser la docilité des personnels.

Liquidation des CAP et fin du barème : quand la mobilité devient recrutement...

Le salaire au mérite et le management concurrentiel ne suffisaient manifestement pas, il fallait aussi en finir avec la défense collective des droits des agents : **exit les CAP, place au recrutement !**

Si les délégués CAP observaient ces dernières années une difficulté grandissante à faire entendre la voix des personnels, c'était toujours trop pour la bande à Macron : la loi fonction publique passée à l'été 2019 acte la **suppression des CHSCT et des CAP.**

Le Ministère de la Justice aurait pu s'en contenter, mais manifestement il fallait aller plus loin : **suppression du barème pour la mobilité, et application dès 2020 ce qui n'était pas obligatoire !**

Quelle urgence y avait-il à tout saccager ? Pas fous, ils ont tout de même pris le soin d'exclure les surveillants pénitentiaires de ces nouvelles dispositions...

Dès le 1^{er} janvier 2020, il n'y aura donc plus de mobilité telle que nous la connaissions. **Voici venu le temps du recrutement, et les cadres sont invités à « choisir leurs collaborateurs »**. Derrière la *novlangue* libérale issue du privé, une seule réalité : **le droit à mutation est supprimé**, remplacé par la mise en concurrence généralisée des agents, qui devront se vendre auprès de leur futur N+1, avec CV, lettre de motivation et trois derniers CREP. Là encore, la philosophie est claire : **privilégier la loyauté** à son chef plutôt qu'aux jeunes et aux familles, choisir celles et ceux qui nous ressemblent et qui sauront se conformer plutôt qu'apporter de la nouveauté. Loin de l'objectif affiché de favoriser la mobilité, ces dispositions auront surtout **un effet : figer les parcours, renforcer les inégalités et fragiliser les équipes**.

Pour le DIR Grand-Nord, dans l'attente des modalités d'application, on s'inquiète surtout de la surcharge de travail pour les services RH ! Pour le reste, à priori pas de difficultés majeures...

Face à la liquidation de la PJJ et la mise au pas des agents, une seule réaction : la défense collective de nos droits et de nos métiers !

Saccager la justice des mineurs dans ce qu'elle avait encore de protectrice et éducative pour en faire une justice de mini-majeurs à rééduquer, c'est saper les fondements mêmes de nos identités professionnelles. Parachever, dans le même temps, l'entreprise de mise en concurrence généralisée des agents, c'est tenter de ruiner les résistances et de mettre au pas tous les réfractaires au changement.

Dans ce contexte, le SNPES-PJJ/FSU Grand-Nord appelle tous les personnels de la DIR à résister, à être en grève le 5 décembre, à rejoindre les assemblées générales de grévistes pour échanger de ces sujets et des suites de la mobilisation, et à manifester dans les cortèges interprofessionnels pour la défense de nos retraites par répartition.

Le SNPES-PJJ/FSU invite également tous les personnels à exiger :

- le partage des primes plutôt que la division des personnels
- un moratoire pour la mobilité 2020 et le maintien du barème
- la suspension du CJPM et la mise en œuvre d'une réforme progressiste de la justice des mineurs

Toutes et tous en grève le 5 décembre !